

Réunion du 7 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 7 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY JOPPE Béatrice, Mr MILLON Luc, Mr LEBLANC Xavier, Mr PONSIGNON Daniel, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr RAGOT Nicolas, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier,

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Alexandra

Mme LEGRIS Corinne, procuration à Mme MAURICE Bernadette

Date de la convocation : 3 décembre 2015

Secrétaire de séance : Mr RAGOT Nicolas

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 novembre 2015

Le compte-rendu est approuvé à 7 voix pour et 1 abstention.

PLUi

Transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Commune

Monsieur le maire expose, que le conseil communautaire de la CCMC, dans sa réunion du 19 novembre dernier, s'est prononcé en faveur d'un transfert de la compétence PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) à la communauté de communes. Aussi, la commune doit à son tour se prononcer sur ce sujet.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'émettre un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLUi à la CCMC.

Estimation terrains communaux

Suite au déclassement d'une partie de la voirie de l'impasse des Auches Chevines (114 m²) et d'une partie de la voirie de la rue des Auches Chevines (102m²), un prix de vente au m² doit être fixé.

Après études de différentes estimations de prix de vente sur la commune (fourchette de prix entre 8 et 22 euros/m²), le conseil municipal décide de reporter cet ordre du jour à la

prochaine réunion.

Point sur le Budget primitif 2015 :

Un point sur les réalisations budgétaires de l'année 2015 est fait :

- Recettes de fonctionnement : 230 829.65 euros
- Dépenses de fonctionnement : 143 733.43 euros
- Recettes d'investissement : 627 212.01 euros
- Dépenses d'investissement : 137 346.82 euros

Plan de secours :

Le projet de « Plan de secours » est présenté par Monsieur RAGOT Nicolas, qui en assure la réalisation.

Ce plan pré-établi organise la chaîne des secours, destiné à porter secours à de nombreuses victimes en mettant rapidement tous les moyens engagés sous un même commandement.

Questions diverses

- Indemnités du maire : **L'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat** est venu mettre un terme à la possibilité pour le conseil municipal de moduler l'indemnité du maire dans les communes de moins de 1 000 habitants.
En d'autres termes, cette loi impose désormais que l'indemnité des maires des communes soit égale à ce qui constituait jusqu'alors le taux maximal prévu par la loi.
- Urbanisme : Une seule déclaration préalable a été déposée depuis la dernière réunion de conseil municipal pour une pose de portail.
- Les membres du bureau de l'association foncière ont été réélus :
 - Président : Mr MILLON Luc
 - Vice-président : Mr MALTRAIT Fabrice
 - Secrétaire : GUICHON Jean-Marie
- Le passage de la balayeuse se fera le 16 décembre 2015.
- Les passages piétons seront repeints.

AGENDA

Prochain conseil municipal le lundi 11 janvier 2016 à 20h30

Vœux municipaux : 31 janvier 2016

Séance levée à 22h45